

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

17 novembre 2022

Date du
Conseil Municipal

23 NOVEMBRE 2022

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 27

Votants ----- 31

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLIOU, excusés.
Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

18/ BOIS DES EVENS – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PORNICHET A FAIRE PERDURER L'OUVERTURE AU PUBLIC ET A NE PAS ARTIFICIALISER LES SOLS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA RENATURATION DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur CAUCHY, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

La Commune a acquis fin décembre 2021 les parcelles cadastrées section AH n°10, n°464, n°475, n°477 et n°521 d'une contenance globale cadastrale de 4 698 m² donnant de part et d'autre sur l'avenue des Evens et l'avenue Porson. Il s'agissait de parcelles de terrains boisés dont la valeur patrimoniale avait été mise en avant dans le cadre d'études phytosanitaires réalisées par le propriétaire précédent.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial de ce boisement, de la nécessité d'en assurer son entretien pour éviter qu'il ne périclite, la Commune a décidé de faire évoluer la destination de ce site pour permettre la réalisation d'un nouveau projet municipal de parc urbain paysager, ouvert au public, dans le cadre des orientations municipales en faveur de la transition écologique. Préserver la biodiversité et le patrimoine est, en effet, un enjeu essentiel du développement du territoire.

Pour mettre en place ce projet de « Bois des Evens », il s'agira :

- dans un premier temps de sécuriser le bois en enlevant les plantes invasives et en réalisant les travaux de mise en sécurité des murs.
- de réaliser les différentes ouvertures avant d'identifier plus précisément les aménagements intérieurs.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

29 NOV. 2022

Publié le :

29 NOV. 2022

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Afin de réaliser ces travaux de mise en sécurité et d'ouverture au public, la Commune souhaite solliciter une aide du Département de Loire-Atlantique, dans le cadre de son dispositif d'aide à la renaturation pour l'ouverture de petits sites de nature au public. Pour pouvoir prétendre à cette subvention, l'ouverture au public doit s'inscrire dans le temps et le projet ne devra pas se faire au travers d'une artificialisation des sols.

Il est proposé au Conseil Municipal de s'engager à faire perdurer l'ouverture au public du Bois des Evens et à ne pas en artificialiser les sols.

DELIBERATION :

⇒ Vu la délibération n°21.12.25 en date du 15 décembre 2021 portant sur l'acquisition de parcelles non bâties – Avenue des Evens – Avenue Porson – Cadastrees section AH n°10, n°464, n°475, n°477 et n°521 – Propriété des Consorts GILLART,

⇒ Considérant la nécessité, dans le cadre du dispositif d'aide du Conseil Départemental, de faire perdurer l'ouverture au public du Bois des Evens et de ne pas en artificialiser les sols,

⇒ Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 15 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 30 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- S'engage à faire perdurer l'ouverture au public du Bois des Evens et à ne pas en artificialiser les sols.

Il est précisé que la présente délibération sera notifiée au Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

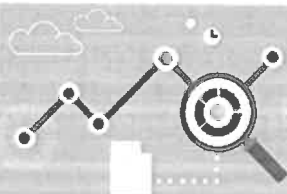
Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Nicole DESSAUVAGES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB_22_11_18
Date de la décision :	2022-11-23 00:00:00+01
Objet :	18. Bois des Evens – Engagement de la Ville de Pornichet à faire perdurer l'ouverture au public et à ne pas artificialiser les sols dans le cadre du dispositif d'aide à la renaturation du Département de Loire-Atlantique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5.10 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20221123-DELIB_22_11_18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20221123-DELIB_22_11_18-DE-1-1_0.xml	text/xml	1096
Nom original :		
18_Bois des Evens_engagement ouverture public.pdf	application/pdf	141221
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	141221

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 novembre 2022 à 11h38min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 novembre 2022 à 11h38min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 novembre 2022 à 11h38min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 novembre 2022 à 11h38min53s	Reçu par le MI le 2022-11-29